

*free*

# DOSSIER D'INFORMATION

---

# MAIRIE

---



*free*  
mobile

**OPÉRATEUR** : Free Mobile  
**CODE SITE** : 06163\_012\_01  
**ADRESSE DU SITE** : Le Cimetiere  
**COMMUNE** : 06430 TENDE  
**DATE** : 17/07/2024

## SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet .....	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations .....	4
3. Calendrier indicatif du projet .....	6
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation .....	7
5. Plan de situation à l'échelle .....	8
6. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après .....	8
7. Déclaration ANFR .....	11
8. Plans du projet .....	12
9. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité .....	16
10. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat .....	16
11. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé .....	17
12. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence .....	18



13020003N9000110411

## Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF <sup>(1)</sup>	HBA <sup>(2)</sup> / sol	HBA NGF	HMA <sup>(3)</sup> / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
20° 150°	<b>4G</b> 700 MHz	15 m	911 m	4,9 m	900,9 m	6.3 m	902,3 m	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	15 m	911 m	4,9 m	900,9 m	6.3 m	902,3 m	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	15 m	911 m	4,9 m	900,9 m	6.3 m	902,3 m	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	15 m	911 m	4,9 m	900,9 m	6.3 m	902,3 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	15 m	911 m	4,9 m	900,9 m	6.3 m	902,3 m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	15 m	911 m	4,9 m	900,9 m	6.3 m	902,3 m	33	30.85	4°

<sup>(1)</sup>NGF = nivellement général de la France

<sup>(2)</sup>HBA = hauteur bas d'antenne

<sup>(3)</sup>HMA = hauteur milieu d'antenne

<sup>(4)</sup> sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

**Azimut** : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

**PIRE** (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

**PAR** (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.



## Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.

136200003N9000110511

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

#### **4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation**

##### **Adresse**

Le Cimetiere  
06430 TENDE

##### **Coordonnées**

###### **Lambert II étendu**

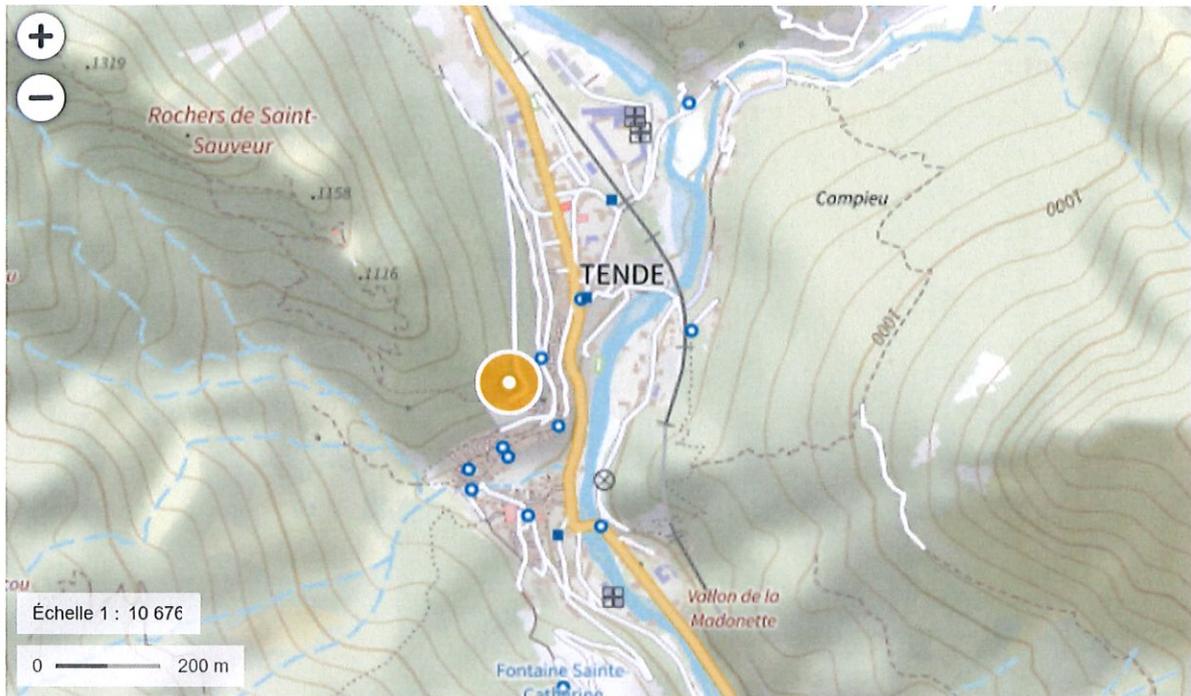
X = 1021013.86  
Y = 1912383.77

###### **WGS 84**

Longitude : 7.59206129  
Latitude : 44.0861076



130200003N0000110611



130200003N9000110711

## 7. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17\* de l'ANFR ?

oui  non

\* Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.

2. Existence d'un périmètre de sécurité\*\* balisé accessible au public

oui  non

\*\* Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui  non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui  non



13020003N9000110811

11601100006N000002061



Support Parabolique

Pylone 15m

Emplacements des équipements aériens projet FREE MOBILE

SECTION C.I. N° 4

Emprise TDF sur terrain communal Support Antennes

Feeder TV

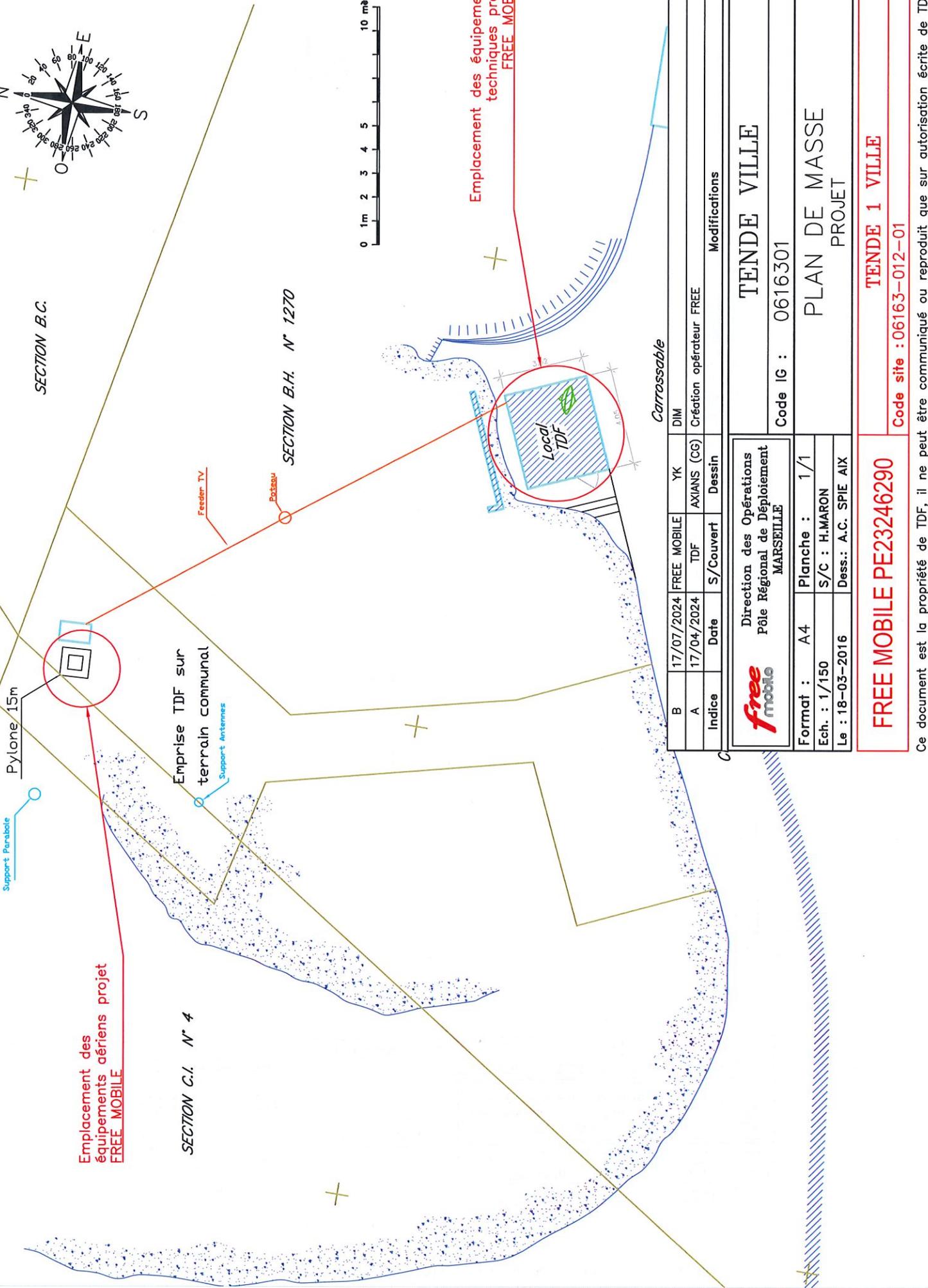
Boiteau

SECTION B.H. N° 1270

SECTION B.C.



Emplacement des équipements techniques projet FREE MOBILE



Carrossable

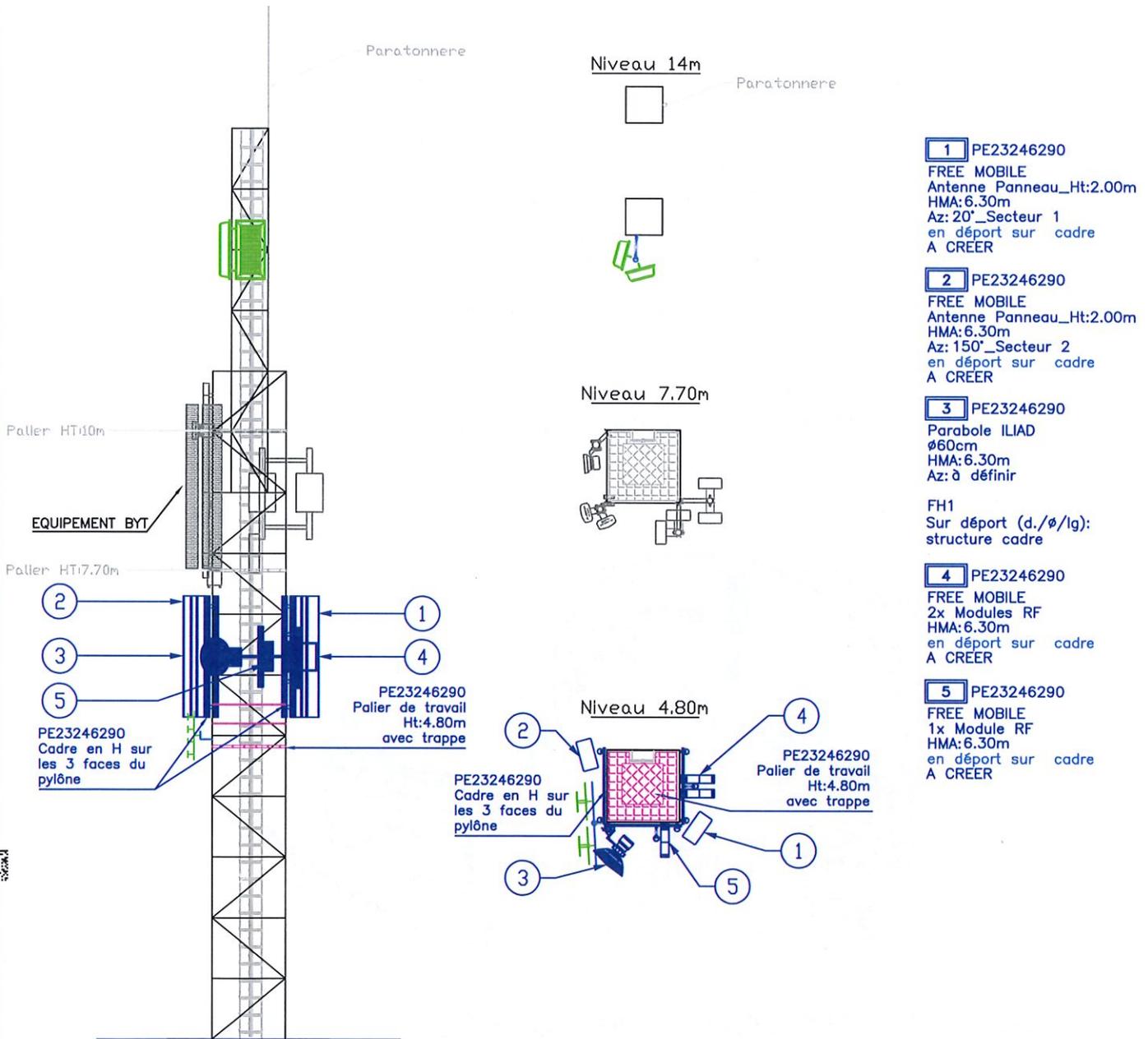
B	17/07/2024	FREE MOBILE	YK	DIM
A	17/04/2024	TDF	AXIANS (CG)	Création opérateur FREE
Indice	Date	S/Couvert	Dessin	Modifications
<b>free mobile</b> Direction des Opérations Pôle Régional de Déploiement MARSEILLE				
Format :	A4	Planche :	1/1	
Ech. :	1/150	S/C :	H.MARON	
Le :	18-03-2016	Dess. :	A.C. SPIE AIX	
		Code IG :	0616301	
<b>TENDE VILLE</b>				
<b>PLAN DE MASSE</b> PROJET				

**FREE MOBILE PE23246290**

**TENDE 1 VILLE**

Code site : 06163-012-01

Ce document est la propriété de TDF, il ne peut être communiqué ou reproduit que sur autorisation écrite de TDF.



**1** PE23246290  
 FREE MOBILE  
 Antenne Panneau\_Ht:2.00m  
 HMA:6.30m  
 Az:20°\_Secteur 1  
 en déport sur cadre  
 A CREER

**2** PE23246290  
 FREE MOBILE  
 Antenne Panneau\_Ht:2.00m  
 HMA:6.30m  
 Az:150°\_Secteur 2  
 en déport sur cadre  
 A CREER

**3** PE23246290  
 Parabole ILIAD  
 Ø60cm  
 HMA:6.30m  
 Az:à définir

FH1  
 Sur déport (d./ø/lg):  
 structure cadre

**4** PE23246290  
 FREE MOBILE  
 2x Modules RF  
 HMA:6.30m  
 en déport sur cadre  
 A CREER

**5** PE23246290  
 FREE MOBILE  
 1x Module RF  
 HMA:6.30m  
 en déport sur cadre  
 A CREER

130200039000011011

A	17/04/2024	TDF	AXIANS (CG)	Création opérateur FREE
Indice	Date	S/Couvert	Dessin	Modifications

 Direction des Opérations Pôle Régional de Déploiement MARSEILLE	<b>TENDE VILLE</b>	
	Code IG : 0616301	
Format : A4	Planche : 1/1	<b>PYLONE PROJET</b>
Ech. : 1/100	S/C : H.MARON	
Le : 18-03-2016	Dess.: A.C. SPIE AIX	

FREE MOBILE : PE23246290	TENDE 1 VILLE
	Code site : 06163-012-01

## Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental [www.radiofrquences.gouv.fr](http://www.radiofrquences.gouv.fr)

Antennes relais de téléphonie mobile	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html">http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html</a>
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html">http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html</a>

## Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr)

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/espace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/espace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf</a>
Présentation de la 5G	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf</a>
Vidéos pédagogiques sur les ondes	<a href="https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie">https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie</a>

## Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

### Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que «*cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population*»

## 11. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

**Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants** en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

**Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses** (Agence nationale



13020003N9000111111